

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 20 JUIN 2023 - A 18 H 30

Le 20 juin 2023 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Odile BOINET, Annie BERQUER, Brigitte VIOLET, Richard VACOSSAINT, David BLONDIN, Cindy BARBÉ, Romain HÉMART, Valérie RENIER, Hélène LARBI, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI, Nathalie DUMONT.

Absents excusés : néant

Absent : néant

Pouvoirs : néant

Quorum : Atteint

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Denis ROUTIER.

Le procès-verbal de la séance du 09 mai 2023 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

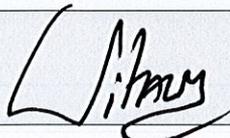
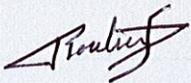
Ordre du jour :

1. Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP),
2. Cadeau départ en retraite d'un agent communal (Agent de maîtrise),
3. Révision tarif cantine,
4. Révision tarif garderie,
5. Bibliothèque : Signature convention relative à la mise en place d'ateliers informatiques pour les seniors,
6. Contribution aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Personnes Handicapées (SIPPH) exercice 2023,
7. Demande de subvention « des Amis de la Résistance »,
8. Informations et questions diverses.

1. Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

- d'instaurer à compter du 01/07/2023 le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois et dans les conditions fixées ci-dessus.
- d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012
- Cette délibération annule et remplace les dispositions relatives au même objet prises par délibérations antérieures instituées par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-023.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

2. Cadeau départ en retraite d'un agent communal (Agent de maîtrise)

- d'accepter de régler la carte cadeau offerte à Madame Gina MAILLARD, pour son départ à la retraite, d'une valeur de 200 € provenant du Centre E. LECLERC SAS ETADIS d' Etalondes (76260).
- D'inscrire la dépense à l'article 623 du Budget Beauchamps 2023.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-024.

3. Révision tarif cantine

Ce point est reporté lors d'une prochaine réunion car le prix du ticket de cantine subirait une augmentation de 0.30 € selon la formule actuelle et porterait le prix du repas à 4 € contre 3.70 € actuellement.

Pour rappel, la formule actuelle comprend :

- 1 entrée
- 1 plat protidique (viande ou poisson)
- 1 plat d'accompagnement (légume vert et/ou féculent)
- 1 fromage ou yaourt ou dessert
- du pain

4. Révision tarif garderie

- de ne pas modifier les tarifs pratiqués depuis le 1^{er} janvier 2013, à savoir :
 - 30,00 € par enfant et par trimestre à partir de 15 présences,
 - 2,00 € par présence en cas de fréquentation occasionnelle.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-025.

5. Bibliothèque : Signature convention relative à la mise en place d'ateliers informatiques pour les séniors

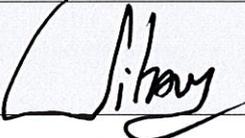
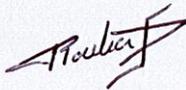
- D'accepter de prêter les locaux de la bibliothèque,
- D'accepter de signer la convention relative à la mise en place d'ateliers informatiques pour les séniors avec SYNAPSE 3i et la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-026.

6. Contribution aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Personnes Handicapées (SIPPH) exercice 2023

de s'acquitter de la contribution au SIPPH pour l'année 2023 en inscrivant la dépense au budget primitif 2023 à l'article 65568 (autres contributions) pour la somme de 2 272,40 € (2,30 € X 988 habitants).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-027.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

7. Demande de subvention « des Amis de la Résistance »

- D'accepter de verser pour l'année 2023 la somme de 50 € au titre de la subvention communale à l'association « Les Amis de la Résistance ».

La dépense sera inscrite au budget primitif 2023 à l'article 65748.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-025.

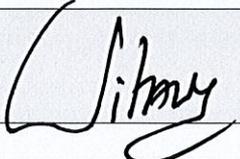
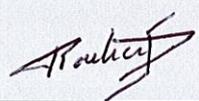
8. Informations

Monsieur le Maire informe :

- avoir reçu un courrier recommandé de l'association des « riverains de l'étang privé du Domaine du Lac » interpellant le Conseil Municipal sur les flaques d'eau stagnantes sur la route et les entrées des habitations lors des pluies.
Monsieur le Maire signale qu'une habitation est surtout concernée et qu'il a reçu le propriétaire pour évoquer le problème. Il explique que le puit, destiné à recueillir les eaux, filtre bien, mais que selon l'intensité des pluies, il déborde malgré tout. Monsieur le Maire préconise la réalisation d'un bassin de rétention des eaux dans une parcelle des jardins ouvriers. Un chiffrage est en cours.
- Avoir reçu de la CCVS, un questionnaire à remplir pour le 30 juin courant intitulé « Bilan, mutualisation et évolution des compétences exercées par la communauté de communes » interrogeant sur une éventuelle prise de compétences :
 - Des accotements des chemins ruraux et des voiries communales,
 - Les itinéraires de randonnées déclarés d'intérêt communautaire,
 - Du schéma de déplacements modes doux,
 - De la mutualisation – transfert de compétences – création de services ou d'équipements – libre initiative.

Monsieur le Maire adressera aux élus le questionnaire afin de recueillir leurs avis.

- que concernant le projet de construction du lotissement « La Clé des Champs », une réunion en Sous-Préfecture est programmée le jeudi 22 juin, en vue de la continuité de la réunion du 27 avril 2023, afin d'évoquer l'actualisation des diagnostics de fonctionnement des réseaux ainsi que sur la production d'un calendrier des opérations nécessaires à mener, pour obtenir un accord de construction.
- avoir été remboursé par les Assurances Mutuelles de Picardie :
 - d'un dégât des eaux dans un sanitaire de l'école des Hortensias en intégralité – geste commercial (soit 519.19 €)
 - suite au vol d'un souffleur à hauteur de 500 € (moins-value de 30 € par rapport à la nouvelle acquisition)
- avoir fait l'acquisition et déposé deux obstacles disposés devant la barrière du marais, afin de dissuader l'installation des gens du voyages.
- du passage du jury de présélection des villes et villages fleuris, le vendredi 23 juin.
- de son souhait de remettre la médaille de Beauchamps au Président du club de basket qui arrête ses fonctions après 14 années passées à la direction du club,

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

- que la Préfecture a adressé aux intéressés (Messieurs Alain BRIERE et Gérard VAUTIER), l'arrêté d'honorariat de Maire et d'Adjoint honoraires,
- qu'une demande de médaille Régionale, Départementale et Communale a été demandée à la Préfecture pour les années passées au Conseil Municipal pour les personnes suivantes :
 - Monsieur Gérard VAUTIER (médaille d'Or) pour 35 années de service,
 - Madame Marie-Antoinette CHARPENTIER (médaille de Vermeil) pour 30 années de service,
 - Monsieur Denis ROUTIER (médaille d'Argent) pour 20 années de service.
- avoir reçu ce jour une invitation du Conseil Municipal pour la fête de l'école qui se tiendra le samedi 1^{er} juillet à 14 h 30 dans la cour de l'école du Parc.

9. Questions diverses

Monsieur MAILLARD réitère les mêmes questions qu'évoquées dans des réunions précédentes, à savoir :

- Régler le problème de vitesse dans la rue du Domaine du Lac,
- Mettre en place un passage protégé face au parking du centre équestre.

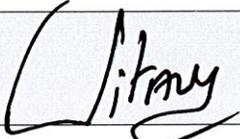
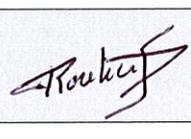
Monsieur David BLONDIN signale que le terrain de l'entreprise BOUTTE situé Route d'Embrville demande un entretien notamment au niveau des orties et des chardons.

Madame VIOLET :

- Invite les membres du Conseil Municipal à communiquer auprès des personnes âgées pour les informer qu'un imprimé est mis à leur disposition à la mairie, depuis ce jour, afin de leur permettre de remplir leur déclaration d'occupation d'un local à adresser au plus tard le 30 juin au Centre des Finances Publique d'Abbeville.
- Informe avoir visité différentes installations du Syndicat Caux Nord Est

Madame BERQUER :

- Informe avoir établi avec Madame BOINET un dossier de présentation des travaux, qu'elle fait circuler autour de la table de réunion, qui sera remis au jury des Villes et villages fleuris le vendredi 23 juin 2023.
- Fait le compte rendu du Conseil d'école qui s'est tenu ce même jour à 17 h 30, à savoir :
 - Les effectifs de la rentrée sont encore en baisse. 68 élèves comptabilisés répartis de la manière suivantes 14 en maternelle, 17 GS/CP, 14 CE1/CE2 et 14 CM1/CM2,
 - Les enseignantes demandent que la commune participe à hauteur de 50 % (avec la coopérative scolaire) à l'achat des calculettes pour les élèves entrant en 6^e. Les élus répondent défavorablement. Le budget communal lié aux dépenses scolaires ne cesse d'augmenter. Il faut noter que la commune participe à hauteur de 45 €/élèves, a réglé des fichiers et des livres, versé une subvention annuelle de 800 € et à, cette année en plus déjà accordé, une subvention exceptionnelle de 500 €.
 - Les enseignantes demandent aussi un abri pour la cour de l'école du Parc sous forme de toile ou autre,
 - Elles ont décidé sans concertation avec la Mairie de la mise en place de soutien scolaire, sans connaître les disponibilités des salles et de l'organisation extra-scolaire que cela comporte.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

Madame BOINET signale :

- des rejets de tontes dans la Bresle au Domaine du Lac. Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas de la compétence de la Commune mais de celle de l'ASA de la Bresle et de la Police de l'Eau. Monsieur le Maire enverra au contrevenant un courrier afin de lui évoquer le risque de ses agissements.
- une vitesse toujours excessive des automobilistes Rue d'Embreville malgré les contrôles de vitesse effectués. Aussi le panneau « 50 » a été remis à l'entrée de Beauchamps depuis la Rue d'Embreville,
- que le service minibus mis en place pour les personnes âgées se termine mercredi prochain. 5/6 personnes utilisent le service. Madame BOINET demande si l'on poursuit cette pratique. Le Conseil Municipal répond favorablement. Madame BOINET ajoute être toujours à la recherche de conducteurs, les personnes intéressées sont les bienvenues.

Monsieur HEMART :

- Demande à qui revient l'entretien de la haie en charmilles entre Beauchamps et Incheville sur le Chemin entre Verre et Mer ? Monsieur le Maire répond que la haie se trouve sur le territoire d'Incheville et qu'il s'agit de la compétence de la CCVS.
- Signale du verre cassé au pied des conteneurs Rue de Mantes. Monsieur le Maire répond que le personnel communal remédiera au problème.

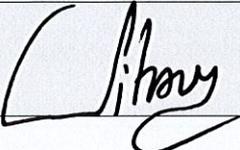
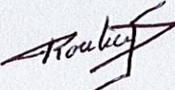
Monsieur BOIVIN :

- demande à qui revient l'entretien de l'îlot de la Placette des Moulins ? Un débroussaillage est nécessaire. Monsieur le Maire répond que cet îlot s'est créé naturellement. Il n'apparaît pas sur le cadastre. C'est donc au propriétaire le plus proche de s'en charger.

Madame RENIER :

- Informe que l'éclairage public s'éteint avant 22 h 30. Monsieur le Maire répond que par arrêté communal (AR 2022-106 du 10 octobre 2022) et après consultation du Conseil Municipal, il a décidé d'interrompre l'éclairage public de 22 h 30 à 4 h 00 tous les jours et toute la nuit du 1^{er} juin au 31 juillet.
- Demande la remise en peinture des indications « 30 » au sol dans le lotissement du Besonville. Elle interroge aussi le Conseil Municipal pour savoir s'il serait possible de matérialiser le sens unique, par des flèches sur le sol, car des véhicules empruntent la portion de route en sens inverse, malgré les panneaux d'interdiction.

La séance est levée à 20 h 12.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

